



**BUREAU SYNDICAL DU PARC DE CHARTREUSE du 3 octobre 2022
A ST PIERRE DE CHARTREUSE
LISTE DES DELIBERATIONS**

Le 3 octobre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 21 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 23 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 36 voix

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie (pour partie)
VIAL Cédric (pour partie)	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	PICARD Christian
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	CLOUZEAU Dominique à BREYTON Stéphanie (pour partie)
	EYMERY Clémentine
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à WOLFF Corine	
GERIN Anne à GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	BELLINGHERY Éric
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BÅABÅA Jimmy à BONNARDON Pierre	MILLET Régine à MOREL Véronique
HABFAST Claus	PICHON-MARTIN Bertrand à ESCARON Dominique
	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine

Date affichage : le 04/10/2022

2022/41 : Ajout de 2 points à l'ordre du jour

- Démarche Particip'Action en Chartreuse
- Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de suivi des consommations énergétiques et le pilotage à distance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments de St Pierre de Chartreuse

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser l'intégration de ces points à l'ordre du jour de la réunion,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Vote : 28 pour

2022/42 : Congrès des Parcs naturels régionaux de France

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à ce congrès,**
- **D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.**

Vote : 28 pour

2022/43 : Présentation des observations et recommandations de la Chambre régionale des comptes sur la politique Parcs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De prendre acte de l'enquête régionale portant sur la gestion des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes réalisée par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.**
- **De prendre acte que les suggestions formulées par le Vice-président en charge des Parcs naturels régionaux conduiront à une modification des statuts du Parc de Chartreuse en Comité syndical.**

Vote : 36 pour

2022/44 : Campagne de communication « La montagne... Respect »

DEPENSES		RECETTES	
Campagne année 1	13 157, 66 €	Région (40%) FEADER (40%) Autofinancement Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse	8 169,09 € 8 169,09 € 2 000,00 €
Campagne année 2	7 265,06 €	Autofinancement parc	2 084,54 €
Total	20 422, 72 €	Total	20 422, 72 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention du FEADER et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 36 pour

2022/45 : Animation de la transition énergétique

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	46 499.59 €	Europe Leader (80%)	42 779.62 €
Coûts indirects	6 974.94 €	Autofinancement parc (20%)	10 694.91 €
Total	53 474.53 €	Total	53 474.53 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**

- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 36 pour

2022/46 : Animation mobilité

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	39 076,59 €	Europe Leader (80%)	35 950,46 €
Coûts indirects	5 861,49 €	Autofinancement parc (20%)	8 987,62 €
Total	44 938,08 €	Total	44 938,08 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 36 pour

2022/47 : Animation et gestion LEADER

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges (1.5 ETP)	71 494.72 €	Europe Leader (80%)	66 735.14 €
Coûts indirects	10 724.21 €	Parc (20%)	16 683.79 €
Cotisation au réseau régional	1 200.00 €		
Total	83 418.93 €	Total	83 418.93 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 36 pour

2022/48 : Démarche Particip'Action en Chartreuse

DEPENSES		RECETTES	
Animation des Amis du Parc	7 000 €	Région	7 000 €
Total	7 000 €	Total	7 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 36 pour

2022/49 : Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de suivi des consommations énergétiques et le pilotage à distance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments de St Pierre de Chartreuse

Dépenses		Recettes	
Coût de l'étude de faisabilité	6 192,00 €	Région (contrat de parc)	4 953,00 €
		Autofinancement commune	1 239,00 €
TOTAL	6 192,00 €		6 192,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 36 pour